



Directive sur les contrats de services du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

PRÉAMBULE

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (ci-après la « LGCE ») établit des mesures particulières applicables aux contrats de services qu'un organisme entend conclure pendant les périodes soumises à des mesures de contrôle de l'effectif, entre autres en assujettissant la conclusion de ces contrats à une autorisation du dirigeant de l'organisme.

La LGCE vise à ce qu'un organisme public ne puisse conclure un contrat de services si celui-ci a pour effet d'éluder les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de cette loi.

Les organismes publics, désignés par le Conseil du trésor, peuvent prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de leur dirigeant.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a été désigné par décision du Conseil du trésor, le 8 avril 2024, afin de lui permettre de se doter d'une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de son dirigeant.

En vertu de l'article 17 de la LGCE, cette directive doit être rendue publique au plus tard 30 jours après son adoption. Elle doit également être transmise à la présidente du Conseil du trésor qui peut en tout temps requérir de l'organisme public que des modifications y soient apportées.

OBJET

La présente directive a pour but d'établir les situations où l'autorisation du dirigeant de l'organisme n'est pas requise pour la conclusion d'un contrat de services pendant la période d'application de la LGCE.¹

Cette directive découle de l'article 16 de la LGCE qui prévoit, en période de contrôle visée à l'article 11 de la LGCE, que la conclusion de tout contrat de services par un organisme public doit être autorisée par son dirigeant.

Ce pouvoir peut être délégué par le dirigeant lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique (en affaire ou non) comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ et, dans les autres cas, une dépense inférieure à 25 000 \$.

L'autorisation n'est toutefois pas requise si les conditions suivantes sont remplies :

1. l'organisme public, après avoir été désigné par le Conseil du trésor, a pris **une directive** sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant d'organisme;
2. l'objet du contrat de services correspond à l'un de ceux indiqués dans cette directive;
3. le contrat est conclu avec un contractant autre qu'une personne physique.

¹ La période d'application de la section III de la Loi correspond à la période déterminée par le Conseil du trésor en vertu de l'article 11 de cette Loi

CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux contrats de services visés au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C - 65.1) et les contrats assimilés à un contrat de services conformément au troisième alinéa de cet article pour chaque période que détermine le Conseil du trésor en vertu de l'article 11 de la LGCE.

CONTRATS NON SOUMIS À L'AUTORISATION DU DIRIGEANT D'ORGANISME

Les contrats de services dont l'un des codes UNSPSC utilisés est l'un de ceux présentés en annexe 1 et qui sont conclus avec un contractant autre qu'une personne physique ne sont pas soumis à l'autorisation du dirigeant du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie prévue à l'article 16 de la LGCE.

ANNEXE 1

No	Code ¹	Description
1	80141600	Activités de promotion des affaires / Représentation du ministère (ex : Gala)
2	94101600	Associations professionnelles (cotisation)
3	90151803	Création et construction de stands de foires
4	78111807	Droits de stationnement (SPAQ)
5	78131602	Entreposage d'archives
6	78131600	Entreposage de marchandises (comprend meubles)
7	90101500	Établissements de restauration / restaurants
8	81112106	Fournisseurs de services applicatifs (applications ou plateformes en ligne)
9	81112101	Fournisseurs de services Internet
10	90110000	Hôtels et lieux d'hébergement et de réunion (hôtel)
11	86122000	Inscription à des activités de formation
	86000000	Enseignement et formation (inscription seulement – exclut les formations personnalisées dont le code est le 86100000)
12	94133200	Inscription à des congrès ou colloques
	90111601	Centres de congrès
13	82100000	Publicité
14	82101504	Publicité dans les journaux (ex : lignes agates)
15	90111603	Salles de réunion ou de réception (location)
16	80141900	Salons et expositions / kiosques
17	81111000	SEAO - Système électronique d'appel d'offres
	81160000	Technologies de l'information
18	92122000	Service de destruction de documents
	80161508	Destruction de documents
19	80161507	Services audiovisuels
20	78200000	Services d'aménagement de bureau - gestion de parc mobilier
	72153606	Reconfiguration ou installation de mobilier de bureau
21	78111802	Services d'autobus à horaires fixes (laissez-passer)
22	78111803	Services d'autobus affrétés (location)
23	90101600	Services de banquets ou de traiteurs
24	83111602	Services de communications terrestres ou satellitaires (GPS)
25	78101804	Services de déménagement
26	82111903	Services de fil de presse (diffusion)
27	92121500	Services de gardiens
28	78102200	Services de livraison locale de courrier, messagerie, poste et de petits colis
29	78121600	Services de manutention
30	76111801	Services de nettoyage d'autos ou de bateaux
31	76110000	Services de nettoyage et d'entretien
32	82111920	Services de presse écrite (revue de presse)
	82111901	Services de rédaction de communiqués de presse
33	82111921	Services de presse électronique (revue de presse)
	82111900	Nouvelles et publicité
34	82120000	Services de reprographie / impression / laminage
35	82111603	Services de sténographie judiciaire/Rédaction et traduction
36	92121700	Services de systèmes de sécurité
37	78111804	Services de taxi
38	83110000	Services de télécommunications
39	78111601	Services de transport par trains
40	78180100	Services d'entretien et de réparation de véhicules
	78181500	Entretien et réparation de véhicules
41	81112105	Services informatiques - Services (hôte) d'exploitation de sites Web
42	78111502	Voyages par avions commerciaux (billets – agences de voyage)
43	78111503	Voyages par avions nolisés

1 – Les codes UNSPSC qui apparaissent sur des lignes doubles (no 11,12,17,18,20,32,33,40) sont visés par des travaux de désuétudes pilotés par le SCT. Le code apparaissant sur la 2^e ligne remplacera éventuellement le premier. Pour assurer la pérennité de l'annexe 1, il a été choisi d'y présenter les 2 codes.